



## **Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique**

### **Commission Administrative Paritaire IR IE AI - CAP n°2 (2023-2026)**

### **Ingénieur.e.s de Recherche, Ingénieur.e.s d'Etudes, Assistant.e.s Ingénieur.e.s**

### **Élection des représentant.e.s du personnel**

#### **La CAP des IR IE AI est saisie :**

Par l'administration sur des questions disciplinaires ou d'ordre individuel portant sur les droits et obligations des fonctionnaires : fraude, harcèlement, licenciement notamment pour insuffisance professionnelle, ou à la demande de l'agent pour des litiges sur les prolongations de stage ou refus de titularisation, sur les détachements, la disponibilité, les congés.

#### **La CAP peut résoudre les conflits :**

La Direction cherche à limiter le rôle de la CAP au domaine disciplinaire. Mais elle peut aussi être saisie par les agents pour tout problème d'ordre individuel : par exemple : lorsqu'un agent considère que son évaluation ne reflète pas la réalité. Le recours à la CAP peut permettre de résoudre des conflits à l'intérieur des laboratoires et éviter les éventuelles décisions arbitraires. Il faut pour cela des élus déterminés et efficaces pour défendre leurs collègues.

#### **La CAP pour la santé :**

Les élu.e.s en CAP siègent également dans la commission de réforme. Cette commission examine les dossiers des agents victimes d'un accident du travail, d'une maladie professionnelle ou de circonstances rendant difficiles l'exercice de leur activité professionnelle.

## **Le SNTRS-CGT : un syndicat de terrain formé et forgé à la protection des salariés**

### **Défendons notre métier - Redonnons lui du sens !**

#### **Le SNTRS-CGT revendique**

- ✓ **L'intégration des AI à la catégorie IE**
- ✓ **Le relèvement de la valeur du point d'indice de 10% pour compenser les pertes de pouvoir d'achat par rapport à l'inflation en 2022**
- ✓ **La réévaluation de l'ensemble des grilles pour plus de cohérence**
- ✓ **Une grille des Ingénieur.e.s de Recherche comparable à celle des Agrégé.e.s**
- ✓ **L'application du protocole d'accord pour un déroulement de carrière sur au moins 2 grades**
- ✓ **Des fiches de poste en adéquation avec nos métiers et la réalité du terrain lors du recrutement**
- ✓ **La garantie d'un déroulé de carrière permettant le doublement du salaire par une progression continue entre le début et la fin de la carrière**
- ✓ **La revalorisation puis l'intégration des primes au salaire**
- ✓ **La fin des régimes indemnitaires basés sur le « management » tel que le RIFSEEP, la transparence sur l'attribution de l'IFSE et du CIA**

### **Nos candidates et candidats à la CAP 2 – Catégories A+ / A**

Ordre	Grade	Prénom	Nom	BAP	Ville
1	IECN	<b>Nathalie</b>	<b>SERVEL</b>	A	Paris
2	IR1	<b>Sylvie</b>	<b>FABREGA</b>	A	Paris
3	IEHC	<b>Arnaud</b>	<b>VANDEN BOSSCHE</b>	A	St Etienne
4	AI	<b>Christelle</b>	<b>DUSSERT</b>	A	Bordeaux
5	IR1	<b>Ibrahima</b>	<b>DIALLO</b>	C	Villejuif
6	AI	<b>Florence</b>	<b>LESECQ</b>	J	Strasbourg
7	IRHC	<b>Boris</b>	<b>MATROT</b>	A	Paris
8	IEHC	<b>Carole</b>	<b>DESMARQUET</b>	A	Paris



**Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre, allons à l'essentiel :**  
**Faisons avancer les choses, donnons une légitimité à nos élu.e.s, ne nous abstenons pas !**  
**Votons SNTRS-CGT**

## Le SNTRS-CGT :

**Un syndicat de proximité, organisé, qui « mouille la chemise » !**

**Un syndicat qui défend toutes les catégories sans exception.**

**Si vous avez besoin d'aide les élu.e.s SNTRS-CGT seront présents à vos côtés.**

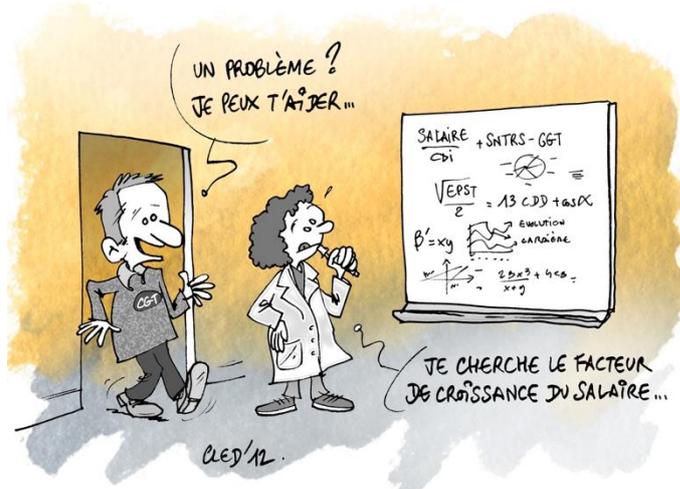
**Un syndicat de proximité :** nous accompagnons les collègues auprès des délégations régionales et des directions des laboratoires dans des démarches complexes (litiges, refus de titularisation, problèmes en cas de mutation, ou lors d'un détachement...). Si besoin, nos élus relaient les dossiers à nos mandaté.es dans les Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (future Formation Spécialisée) pour des visites et enquêtes sur le terrain.

**Un syndicat organisé :** les militant.es du SNTRS-CGT sont organisé.es en réseau pour partager les expériences de défense et être le plus efficace possible.

Le syndicat possède aussi des liens forts avec les militants des autres EPST ainsi qu'avec la CGT fonction publique, ce qui lui permet d'avoir une expertise pointue sur les droits des fonctionnaires et des contractuel.le.s

**Un syndicat qui « mouille la chemise » :** c'est par le bouche à oreille que l'information sur la capacité du SNTRS-CGT à aider les collègues en difficulté est connue. Nous sommes un syndicat indépendant des directions et capable de négocier pour faire évoluer favorablement les défenses de tous ceux qui s'adressent à nous !

**Un syndicat qui défend tous les agents sans exception :** quel que soit votre statut, titulaire ou non, et quelle que soit votre catégorie (A+, A, B et C), nous sommes en capacité de répondre à vos sollicitations. **Nous défendons toutes les catégories de personnel !**



**Si vous avez besoin d'aide un jour :** nul n'est à l'abri d'une difficulté au travail (litiges au niveau de votre rémunération, vos congés, votre évaluation, votre demande de télétravail...) ou même un conflit relationnel, d'un mal être au travail, d'un harcèlement, d'une discrimination, de violences sexistes et sexuelles etc. Certaines de ces situations peuvent être anxiogènes.

**Pour vous accompagner et vous aider, les militant.es du SNTRS-CGT répondront toujours présents.**

**Un syndicat qui se bat pour les conditions de travail :** le cadre du travail est plus que jamais sujet à tension. La politique gouvernementale réduit sans cesse le nombre de poste de titulaires et diminue toujours plus les budgets récurrents dans les services et les laboratoires. Cette politique provoque inévitablement une augmentation importante des risques psycho-sociaux et fragilise les collectifs de travail.

### *Le saviez-vous ?*

*L'augmentation du point d'indice de 3,5 % cette année ne compense nullement la perte du pouvoir d'achat due à l'inflation. Elle sera financée à l'Inserm, pour 2022, sur les fonds de roulement de l'Institut (coût 8 millions d'euros) entraînant de fait, moins de moyens pour la politique de l'organisme.*

*Ce désengagement de l'État vis-à-vis de son personnel de la Recherche est inacceptable et va à l'encontre des engagements du Président de la République et de la place qu'il souhaite pour la Recherche et l'Innovation françaises.*

**DES FEMMES ET DES HOMMES  
À VOS CÔTÉS POUR VOUS DÉFENDRE  
VOTONS SNTRS-CGT**

